

Des PÊCHEURS au chevet de leurs ressources pour obtenir une réserve marine

Congrès des Parcs



Contexte :

Le golfe de Beauduc, au cœur de la zone marine du delta du Rhône est principalement constitué de substrats meubles. Les différents inventaires réalisés dans la zone marine par le Parc ont révélé une richesse des fonds marins avec :

→ 36 espèces de poissons entre 0 et 2 mètres dont 63 % au stade juvénile

→ 41 espèces de mollusques entre 0 et 6 mètres.

Des récifs artificiels, seuls substrats durs, attirent de nombreuses espèces de poissons, crustacés (petite cigale) et mollusques (pontes de calmars) et une faune fixée très dense (anémones, hydraires, vers spirographes et éponges).

Enfin, un herbier de zostères naines (espèce protégée au niveau régional) découvert en 2005 près du rivage de la pointe de Beauduc, et en constante progression (1000 m² en 2009), joue un rôle d'abri pour de nombreuses espèces, de stabilisation des fonds, et d'oxygénation.

20 pêcheurs aux petits métiers exercent en mer, principalement à l'aide de filets maillant et trémail.

La pratique incessante et illégale d'arts traïnants non sélectifs (chalutier) dans la zone des 3 milles marins menace ce milieu, son rôle de nurserie et son exploitation par les pêcheurs. Destabilisant les fonds, détruisant les juvéniles de poissons et d'autres espèces, endommageant filets de pêcheurs et épaves, ces engins ont fortement dégradé cet écosystème riche des échanges hydrobiologiques entre le delta et la mer.

78 pêcheurs à pied professionnels de tellines traquent la telline, coquillage bivalve très prisé en Camargue, dont le gisement est fragilisé. Les principales espèces marines pêchées sont les daurades, loups, sars, raies, muges, soles, congres, murex, tellines et poulpes. Souvent ces pêcheurs sont polyvalents et pêchent en étangs anguille, athérine et crevette grise.



Le projet :

A la demande des pêcheurs petits métiers, la faisabilité d'un projet de réserve marine dans le golfe de Beauduc a débuté en 2005. Après une synthèse de la richesse biologique du golfe et une analyse technico-administrative du projet, une cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc (4500 hectares) a été réalisée à l'aide de moyens acoustiques.

A l'aide de ces outils de décision et d'un porter à connaissance, les réunions de travail ont mobilisé plus de 15 pêcheurs en 2009. Ils ont pu déterminer le statut, la forme, la surface, l'emplacement et les modalités de gestion de la réserve marine lors de séances interactives. Souhaitant participer à une gestion durable des ressources marines et favoriser la restauration du golfe, les pêcheurs ont opté pour la création d'un cantonnement de pêche assorti de mesures de gestion sur 450 ha. Pour protéger la réserve, quelques barrières de récifs de protection seront implantées tandis que le rôle de nurserie sera favorisé par des petites structures expérimentales permettant de concentrer les juvéniles de poissons et d'augmenter leur chances de survie.

Une équipe sera mise en place par le Parc pour assurer la surveillance, les suivis et la gestion du site auxquels les pêcheurs professionnels participeront activement par le biais de convention et de charte de bonnes pratiques. Les autres partenaires (usagers, services de l'Etat) ont accueilli favorablement le projet. Ce projet figure dans la convention-cadre relative aux priorités d'action pour l'espace maritime établie entre l'Etat et le Parc de Camargue et adossée à la charte du Parc.

Contacts

Delphine Marobin-Louche
Chargée de mission Littoral,
milieu marin et ressources halieutiques

Parc naturel régional de Camargue
Mas du pont de Rousty
tél. 04 90 97 10 40 / fax : 04 90 97 12 07
<http://www.parc-camargue.fr>

